

## **ENQUETE PUBLIQUE**

## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Mont-Noble porte à la connaissance du public que Monsieur Arthur Tollu, domicilié à Ayent, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: Camping, parcelle 698, Le Zitiouc 5, à Nax

Enseigne: Le Frisé Gourmet

Prestations: Food Truck, bar de la buvette, vente de mets et de boissons avec/sans alcool à

consommer sur place et à l'emporter.

Heures d'ouverture et de fermeture : 7h00 – 00h00 - 7/7 jours

Début de l'activité: 02 mai 2021

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours, dès la présente publication.

Mont-Noble, le 16 avril 2021

L'Administration communale